

Conseil d'administration du 06 novembre 2018

Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense s'est réuni le 06 novembre 2018.

ORDRE DU JOUR

Points soumis à approbation et délibération :

- Délégation de signature de l'ordonnateur

DELIBERATIONS¹

1. Délégation de signature de l'ordonnateur

En application du code de la défense partie réglementaire article R3415-9, 9° alinéa, le conseil d'administration agréé la délégataire suivante qui pourra, sur décision du directeur de l'établissement, signer les documents relevant des compétences d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement :

- La cheffe du pôle de conservation et de valorisation des archives, Madame Emmanuelle FLAMENT-GUELFUCCI ;
- La cheffe du département des affaires juridiques et des achats, Madame Claire LE HENNAF
- L'adjointe à la cheffe du département des affaires juridiques et des achats, Madame Chrystelle GARRET »

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve la délégation de signature de l'ordonnateur »

¹ Se reporter aux pages 3 à 4 du présent document pour le détail de chaque délibération mentionnée

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ECPAD DU 6 NOVEMBRE 2018

Objet : Délégation de signature de l'ordonnateur

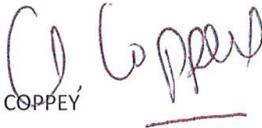
Agrément préalable complémentaire de la liste des délégataires approuvée par le conseil d'administration du 25 février 2016. Ces trois nouveaux délégataires, pourront, sur décision du directeur de l'ECPAD, signer les documents relevant des compétences d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement.

« En application du code de la défense partie réglementaire article R3415-9, 9° alinéa, le conseil d'administration agréé les trois délégataires suivant qui pourront, sur décision du directeur de l'établissement, signer les documents relevant des compétences d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement :

- la chef du pôle de conservation et de valorisation des archives, Madame Emmanuelle FLAMENT-GUELFUCCI ;
- la chef du département des affaires juridiques et des achats, Madame Claire LE HENAFF ;
- l'adjoite à la chef du département des affaires juridiques et des achats, Madame Chrystelle GARRET »

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve la délégation de signature de l'ordonnateur. »

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 6 novembre 2018
par la présidente intérimaire du conseil d'administration.


Clémence COPPEY